



DECATHLON VERVIERS CUP

PHASE ELIMINATOIRE - VENDREDI 1^{er} MAI 2015

R. ENTENTE RECHAINOISE - U-10

REGLEMENT

1- CATEGORIE CONCERNEE :

Les joueurs de la catégorie **U-10**, c'est-à-dire les joueurs et joueuses qui n'ont pas atteint l'âge de **9** ans au 1^{er} janvier qui précède la saison en cours. (né(e)s en 2005-2006).

2- ORGANISATION :

- A. Les rencontres se dérouleront sur les terrains de la R. Entente Rechainoise, situés rue de Grand-Rechain, 67 à Petit-Rechain.
- B. Des équipes de 8 joueurs se rencontreront sur une largeur de terrain.
- C. 11 joueurs maximum peuvent être inscrits sur la feuille de match.
- D. Chaque équipe amènera ses ballons d'échauffement.
- E. Afin de différencier deux équipes qui évolueraient dans les mêmes couleurs, l'équipe « visitée » se devra prévoir un jeu de chasuble d'une autre couleur.
- F. Chaque équipe doit se présenter au site prévu minimum 40 minutes avant son premier match. Elle sera accueillie et prise en charge par un responsable.
- G. Le délégué d'équipe doit remplir la feuille de match au minimum 20 minutes avant le début de la première rencontre.

3- QUALIFICATION :

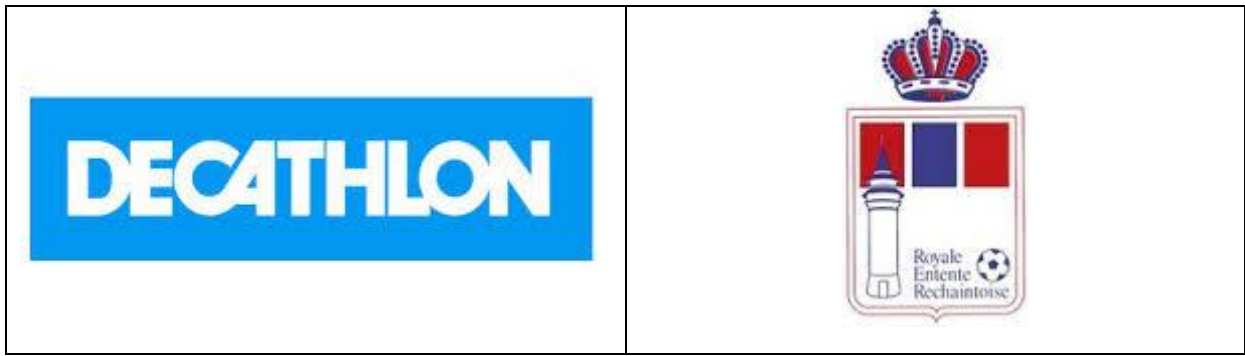
IMPORTANT : Les cinq premières équipes de la phase éliminatoire seront qualifiées pour la **phase finale** qui aura lieu le **samedi 2 mai au stade communal de Bielmont, de 11h à 13h**

4- DIRECTION DES RENCONTRES :

Afin qu'elles se déroulent avec un maximum de régularité, les rencontres seront dirigées par un **ARBITRE** désigné par le club organisateur.

Le règlement de l'U.R.B.S.F.A. est d'application pour les lois du jeu. Les matches de la phase éliminatoire se joueront en quinze min. Les remplacements sont volants.





5- DEROULEMENT :

La présentation d'une *pièce d'identité* est indispensable pour participer au match.
Un joueur qui reçoit une carte rouge ne peut prendre part à la rencontre suivante.

6- FAIR-PLAY :

Le fair-play doit être de mise lors du tournoi.

7- RECOMPENSES :

Les joueurs des équipes éliminées se verront remettre chacun une médaille en guise de souvenir.

8- PENALITES :

L'absence d'une équipe porte préjudice à l'organisation. Le club qui se rend coupable de négligence se verra infliger une pénalité. L'amende est fixée à 50 €.

9- CAS IMPREVUS ET LITIGE :

Le club organisateur se réserve le droit de décision.

10.- DISCIPLINE :

- A. Respect de l'horaire.
- B. Respect des infrastructures.
- C. L'espace sportif n'est pas une plaine de jeux.
- D. Chaque équipe doit toujours être accompagnée de son responsable (entraîneur ou délégué).

11.- REMISE DES PRIX :

12. – RECEPTION :